



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
AUXERRE

DU PRIVILÈGE DU VENDEUR DE FONDS DE COMMERCE

Le dépôt d'une inscription du privilège du vendeur de fonds de commerce

Les documents à joindre au dossier :

- deux exemplaires du bordereau d'inscription dûment complétés
- L'acte original sous seing privé comportant la mention d'enregistrement au service des impôts ou un acte authentique.

bordereau à compléter